
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 25 JUIN 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 25 juin 1997*

Aujourd'hui, à treize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 150 Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.